

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
TENU LE LUNDI 27 MAI 2019 A 18H30 A CONTY**

Le Conseil communautaire Somme Sud-Ouest s'est réuni le lundi 27 mai 2019 à 18h30 à la salle des fêtes de Conty, sous la Présidence d'Alain DESFOSSÉS.

Délégués titulaires : BAILLEUL Dominique, FORMET Thierry, LENEL Marcel, QUEVAUVILLERS Louis, de CALONNE Roland, DESBIENDRAS Alain, DUPUIS Éric, BLEYAERT Joseph, GUILBERT Jackie, STOTER Jean-Jacques, BON Linda, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, VAN OOTEGHEM Clarisse, MOYENS Jean-Pierre, LACHEREZ Guy, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, LOUIS Claude, LOUART Usmée, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUBOS Philippe, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, GUILBERT Joël, DUCROCQ Sylvie, DESFOSSÉS Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, BODERAU Etienne, FROIDURE James, DEMAREST Vincent, LAROCHE Denis, LEFEUVRE Jannick, GLORIEUX Gérard, ESCARD Marie-Elisabeth, de BEAUFORT Jean, de WAZIERS Isabelle, MICHAUX Colette, MOUTON Valérie, NOPPE Robert, DENEUX Gérard, GERAUX Christophe, WATTEZ Aubert, TURLOT Jean-Marie, GUICHARD Anthony, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, COCQ Philippe, BLAMPOIX Christophe, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, SAELENS Willy, MANACH Sylvain, PERONNE Michèle, MATHON Christine, NORMAND Lionel, FAUQUEMBERGUE Martine, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, de L'ÉPINE Audouin, LABESSE Jean-Marc, NOUGEIN Laurence, GAILLET Gérard, CAUX Gaël, BAZIN Jacques, HOUAS Jean-Claude, LEROY Loïc, DELHOMELLE Béatrice, MAGNIER Patrick, HESSE Hervé, MORAIN Bernard, MARSEILLE Frédéric, MEERSCHMAN Guy, LENGLET Xavier, WATELAIN Philippe, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno, LAMOTTE Bernard, FENELON Catherine.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : PRAT Philippe (suppléant de DALLERY Philippe), PRUVOT Francis (suppléant de VAN DYCKE Roseline), CASARI Olivier (suppléant de DUMEIGE Yannick), PETIT Gérard (suppléant de PALMAERT Yolaine), DAMONNEVILLE Joël (suppléant de DE SAINT GERMAIN Lyliane), DRUOT Patrick (suppléant de LOUVARD Annie), BAILLET Arnaud (suppléant de VAQUER Florence), FERTEL Jean-Jacques (suppléant de BOSREDON Philippe), BOULET Sylvie (suppléante de AVET Hubert), CHATELIN Lionel (suppléant de LEPINE Patrick), MORELLE Dominique (suppléant de CORDIER Michel).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : NOBLESSE Albert (pouvoir à LENEL Marcel), ROUILLARD François (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à AUZOU Emmanuel).

Étaient absents ou excusés : VAUDET Déborah, SOUMILLON Gilles, HEBERT Thierry, CORNIQUET Jean-François, THIVERNY François, MICHEL Géraldine, POIRE Jean-Paul, DUTITRE Philippe, BIGNON Jean-Paul, LESUR Alain, CELISSE Gérard, BOULENGER Annie, BOUCRY Firmin, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, BOUDERNEL Gilles, BEAUCOURT Roger, TEN Alexis, DUFOUR Guy, DOMART Alain, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, FACQUET Agnès, SINOQUET Céline, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, DESPREAUX Xavier, DOINEL Michel, MARGRY Jean-Pierre, BLAREL Marc, PERIMONY Yves, CHARBONNIER Sylvain, MOREL Claude, QUILLET Jean-Claude, JANDOS Rodolphe, DUMONT Marielle, LESENNE Alain, LEDAIN Rose-Marie, DEWAELE Marc, SNAUWAERT Jean-Marie, GANDON Jean-Claude, VILTART Vincent, BAUDEN Jean-Philippe, DESMAREST Gérard, CALIPPE Sylviane, PORTOIS Nicolas, DANCOURT David, ROSAN Yves.

Secrétaire de séance : Roland de CALONNE.

ORDRE DU JOUR

- 1. INFORMATIONS DU BUREAU**
 - 1.1. Octroi de subventions dans le cadre du FISAC**
 - 1.2. Octroi d'une subvention au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprises**
 - 1.3. Voirie / conventions de mandat**
 - 1.4. Rendu des décisions**
- 2. DIRECTIONS GENERALE**
 - 2.1. Installation d'un nouveau délégué suppléant pour la commune de Cannessières**
 - 2.2. Approbation du procès-verbal des sessions des 25 et 26 mars 2019.**
- 3. BUDGET / FINANCES**
 - 3.1. Budget principal – DM n°1**
- 4. SPANC**
 - 4.1. Programme Concerté pour l'Eau 2019-2021**
- 5. RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1. S.A.A.D / rémunération des auxiliaires de vie**
 - 5.2. S.A.A.D / indemnités d'astreintes**
 - 5.3. S.A.V.D / Gratification stagiaire**
 - 5.4. Modifications du tableau indicatif des emplois**
 - 5.5. Modalités de réalisation d'heures supplémentaires et complémentaires**
- 6. MEDIATHEQUE**
 - 6.1. Convention d'accès aux services avec la bibliothèque départementale**
- 7. CULTURE**
 - 7.1. Projet culturel**
- 8. EOLIEN**
 - 8.1. Partenariat avec Somme Énergie**
- 9. VOIRIE**
 - 9.1. Fonds de concours**
- 10. AQUASOA**
 - 10.1. Complément de tarifications**
- 11. PETITE ENFANCE**
 - 11.1. Financement de la crèche de Conty**
 - 11.2. Crèche d'Essertaux**
- 12. ENFANCE-JEUNESSE**
 - 12.1. Facturation frais de garde du midi dans les accueils du mercredi sans cantine**
- 13. ASA de la Selle**
 - 13.1. Désignation d'un représentant**
- 14. INFORMATIONS DIVERSES**
- 15. QUESTIONS DIVERSES**
- 16. LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

En préambule, le Président invite les représentants de la Chambre d'agriculture de la Somme à présenter le Projet alimentaire territorial (PAT).

Madame DEGRENDEL Mathilde explique que les PAT sont des démarches encadrées par l'État et développées par le ministère de l'Agriculture. L'objectif consiste à établir 500 PAT en 2022 en France, afin de relocaliser l'agriculture et l'alimentation sur le territoire, en prenant en compte les dimensions économique, environnementale et sociale. Ce projet multi partenarial inclut six catégories d'acteurs :

- Collectivités territoriales,
- Organismes d'appui de recherche,
- Entreprises et coopératives de transformation, distribution et commercialisation,
- Acteurs de l'économie sociale et solidaire,
- Société civile,
- Agriculteurs et producteurs.

Les PAT ont quatre enjeux :

- Justice sociale
- Éducation alimentaire de la jeunesse
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Ancrage alimentaire territorial

Il est possible pour chaque PAT de choisir les axes à développer en priorité et les projets menés dans ce cadre sont labellisables avec le logo du dispositif.

La CC2SO a répondu à l'appel à projets de la DRAF et la Chambre d'agriculture est l'animatrice du projet.

Les phases du projet sont les suivantes :

- Diagnostic
- Construction d'un plan d'action
- Lancement d'une stratégie et définition de la mise en œuvre des actions

La CC2SO est le porteur du projet, l'EPISSOS est partenaire et la Chambre d'agriculture intervient au niveau de la méthodologie.

L'alimentation est un sujet transversal et a donc besoin d'intégrer de nombreux acteurs (130 sur le territoire de la CC2SO).

Le diagnostic effectué fait état d'un territoire de 40 000 hectares et 100 pôles urbains, fortement rural, 39 000 habitants (44 habitants par km²) ; la commune ayant la plus forte densité de population est Beaucamps-le-Vieux.

Les consommateurs du territoire sont relativement âgés (53 % de la population a moins de 45 ans contre 57 % dans la Somme) et près de 40 % d'entre eux n'ont pas de diplôme ou seulement le Brevet des collèges, ce qui est supérieur à la moyenne départementale. Toutefois, 65 % des actifs ont un emploi, contre 59 % dans la Somme (soit 10 % de chômage contre 12 % dans la Somme).

L'agriculture représente 13 % des emplois de la CC2SO et le tertiaire est le plus gros employeur.

Une partie du sud-est de la Somme a un revenu plus élevé que la moyenne nationale.

Des études sur la nutrition-santé ont été effectuées en Picardie en 2008 et 2017. Celle de 2008 a montré que l'acte alimentaire était avant tout un plaisir gustatif et un moyen de conserver la santé. En 2017, les personnes interrogées dans la Somme mettent toujours en avant le plaisir gustatif en première place mais en deuxième place vient la réponse « une chose indispensable pour vivre ».

Le suivi dans la Somme des recommandations du Programme National Nutrition Santé (PNNS) a été étudié :

- 5 fruits et légumes par jour : 10,3 % des personnes interrogées respectent ce repère ;
- Produits laitiers : 50 % des personnes interrogées
- Féculents : repère respecté
- Viandes et œuf : repère respecté
- Aliments gras et salés : niveau correct
- Produits sucrés : forte consommation

En Picardie, 58 % des personnes connaissent le repère lié à la pratique d'une activité physique quotidienne (contre 62 % au niveau métropolitain).

La surface agricole utile représente 69 830 hectares, 929 exploitations de 76 hectares en moyenne et 1 172 unités de travail agricole. Le territoire compte peu d'industrie agroalimentaire. Les productions végétales principales sont le blé, l'orge, l'escourgeon et le colza, les productions animales principales sont les poules pondeuses, les bovins-lait et les bovins-viande.

Le territoire de la CC2SO est excédentaire au niveau des grandes cultures. Pour les productions maraîchères, les données sont trop faibles pour être étudiées. L'agriculture biologique s'est bien développée, dix nouvelles exploitations ont ouvert au cours des sept dernières années (doublement des surfaces végétales). Les productions animales sont également excédentaires (excepté les filières viande

avicole, viande bovine et viande porcine), mais il semble que les outils de valorisation auprès du consommateur font défaut.

Depuis 1960, la part de l'alimentation a diminué dans le budget des Français. Dans le CC2SO, il existe des déserts alimentaires.

La CC2SO sert de nombreux repas tous les jours : 1 700 repas chaque jour sur 43 sites scolaires et 23 cantines, 140 repas dans le cadre du service d'aide à la personne, Il y a 2 000 repas servis dans le cadre de l'EPISSOS ; Dans le cadre de la loi Egalim, 50 % de ces repas devront provenir de produits locaux en 2022.

L'approvisionnement local se développe, avec douze producteurs du territoire actifs sur la plateforme Somme Produits Locaux qui vendent entre autres aux collèges pour un chiffre d'affaires de 80 000 € en 2018.

Le PAT prend en compte les acteurs du territoire : agriculteurs producteurs (25 acteurs), collectivités territoriales (17 acteurs), consommateurs directs (28 acteurs), consommateurs indirects (4 acteurs), entreprises et coopératives de transformation, distribution et commercialisation, économie sociale et solidaire.

Lors des rencontres avec les épiceries solidaires de Oisemont et de Poix-de-Picardie, il est apparu qu'elles étaient intéressées par le projet. En réunion de travail, elles ont émis le souhait que les exploitations agricoles soient incitées à fournir une aide alimentaire, à inciter les habitants à changer leurs modes de consommation et à jardiner, à sensibiliser les collectivités, les élus et les citoyens à préserver du foncier pour une activité agricole de proximité et créer du lien entre les acteurs.

Lors de la rencontre avec la SAS Somme produits locaux et la SICAE Somme de saveurs, il est ressorti que le projet était intéressant pour eux. Selon eux, les enjeux sont les suivants : favoriser l'entraide et le partage entre les agriculteurs, promouvoir l'agriculture locale pour retrouver un lien social entre producteurs et consommateurs, retrouver le lien entre production, transformation locale, commercialisation en circuit court, sensibiliser et accompagner la population à l'éducation alimentaire, sensibiliser les collectivités et les élus à l'accompagnement et au soutien des agriculteurs.

La rencontre avec la maison familiale de Conty et l'école maternelle d'Hornoy-le-Bourg a montré un intérêt d'un des deux acteurs. Selon eux, les enjeux à développer sont les suivants : accompagner le développement et la diversification des producteurs locaux sur le territoire, diversifier l'accessibilité aux produits locaux, sensibiliser à une alimentation de qualité et de proximité auprès de tous les publics, sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Concernant le Conseil départemental et la CC2SO, les deux acteurs connaissaient le projet et ont envie d'y participer. Selon eux, les enjeux sont les suivants : structurer des filières courtes et locales, ainsi que des outils de transformation, faciliter l'accès aux produits locaux à tous les publics, sensibiliser les publics à une alimentation de qualité et de proximité.

Concernant les acteurs de la transformation, distribution et commercialisation, deux structures ont été rencontrées : le Carrefour Market de Poix-de-Picardie et le marché de Poix-de-Picardie. Ils ne connaissaient pas le PAT. L'un des deux est prêt à s'y investir. Les enjeux mis en avant sont les suivants : développer les relations entre producteurs et grandes et moyennes surfaces du territoire, améliorer l'accessibilité des produits de qualité à tous les publics, accompagner le développement des filières de qualité locales et sensibiliser les différents publics à une alimentation de qualité et de proximité.

Certains enjeux sont communs à ces différents acteurs.

Après la restitution du projet, une journée de concertation aura lieu le 25 juin 2019.

Madame DEGREDEL Mathilde estime qu'il est très intéressant que la Chambre d'agriculture s'occupe des PAT car elle est au cœur du système. En tant que maraîchère, elle bénéficie du dispositif.

Le Président demande des précisions sur l'évolution de la plateforme Somme Produits Locaux.

Madame DEGRANDEL explique que le plus gros de la production maraîchère intervient en juillet et août, pendant les vacances scolaires, donc les producteurs développent une gamme d'hiver pour les collectivités. Il ne serait pas possible de travailler seulement avec cette plateforme qui reste complémentaire.

Chaque collègue passe ses commandes sur Internet, avec un minimum d'achat auprès des producteurs, et la facturation est centralisée au niveau de la Chambre d'agriculture. Chaque producteur livre directement la collectivité.

La plateforme est réservée à la restauration hors domicile pour le moment.

Frédéric MARSEILLE, commune de Thoix, demande de recevoir ce document.

Le Président répond qu'il lui sera envoyé rapidement.

Jean-Marc LABESSE, commune de Quevauvillers, explique qu'il achète ses volailles directement à un producteur très bien achalandé. Toutefois, certains producteurs reçoivent des commandes urgentes, par exemple de la ville d'Amiens, auxquelles ils ne peuvent pas répondre. Il indique que la ville d'Amiens a construit une légumerie qui permet de conserver des quantités importantes et d'éviter d'acheter des produits surgelés dont le bilan carbone est négatif.

Madame DEGRANDEL explique qu'en cas de commande urgente, les agriculteurs peuvent se regrouper et se dépanner mutuellement. Les collectivités doivent comprendre qu'il convient de privilégier la régularité des commandes, sinon les producteurs risquent de perdre leurs fruits et légumes.

Le Président rappelle que la présente séance est enregistrée. Il invite les personnes souhaitant prendre la parole à se présenter et à indiquer la commune qu'elles représentent. Il demande aux personnes quittant la séance de remettre leur boîtier de vote électronique avant leur départ et de signer les documents.

Il s'enquiert des candidatures au poste de secrétaire de séance.

Roland de CALONNE, commune d'Avesnes-Chaussoy, présente sa candidature.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de voter sur cette candidature.

Le Conseil communautaire, unanime après en avoir délibéré, approuve la nomination de Roland de CALONNE comme secrétaire de séance.

Le Président propose de tester le fonctionnement des boîtiers de vote électronique.

1. INFORMATIONS DU BUREAU

1.1. Octroi de subventions

Le Président indique que des subventions pour un montant total de 4 135.60 € ont été versées à deux commerces du territoire dans le cadre du FISAC. Une subvention d'un montant de 15 000 € a été versée à une entreprise du territoire au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprises (Euro Serum à Airaines, le département, la région et la CC2SO participent à cette enveloppe totale de 200 000 €).

1.2. Voirie / conventions de mandat

Le Président indique que des conventions de mandats ont été autorisées avec les communes de Framicourt, Woirel, Rambures et Hornoy-le-Bourg pour un montant estimé de 112 250.65 €.

1.3. Rendu des décisions

Le Président fait part des tarifications des sorties suivantes :

- Foire de Paris du 4 Mai 2019 (tarif adulte : 30 € ; tarif enfant 7/14 ans ; 27 € ; tarif enfant -7 ans : 20 €).
- Armada à Rouen fixée le 15 juin 2019 (transport : 24 € ; transport + croisière : 45 €).

Par ailleurs, le Président indique que Trinoval cherche cinq rippers pour les vacances d'été (deux personnes du 15 juillet au 8 septembre, une personne du 22 juillet au 5 septembre et deux personnes du 12 août au 8 septembre).

2. DIRECTION GENERALE

2.1. Installation d'un nouveau délégué suppléant pour la commune de Cannessières

Le Président explique que le Conseil est invité à procéder à l'installation d'un nouveau délégué suppléant désigné par la commune de Cannessières en remplacement de M. DEVAUX René. Il est proposé d'installer M. FOULNY Patrick dans ses fonctions de délégué suppléant.

Le Conseil Communautaire déclare installer dans ses fonctions de délégué suppléant M. FOULNY Patrick de la commune de CANNESIERES à compter du 27 mai 2019.

2.2. Approbation du procès-verbal des sessions des 25 et 26 mars 2019.

En l'absence de remarques ou questions, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré par 95 voix POUR, 1 ABSTENTION (CASARI Olivier) et 3 non-participations au vote, APPROUVE le procès-verbal portant sur la session des 25 et 26 mars 2019.

3. BUDGET / FINANCES

3.1. Budget principal - DM n°1

Isabelle de WAZIERS, vice-présidente en charge des finances, explique que la ventilation des 40 000 € dédiés au soutien aux associations a été effectuée sur la mauvaise ligne. Cette enveloppe est remise sur la ligne 011.

Par ailleurs, la création du service social d'Airaines occasionne une dépense estimée à 33 500 € comprenant les charges et 3 500 € pour l'achat de matériel (imprimante et cloison). En recettes, la somme de 33 500 € est inscrite.

En investissement apparaissent les 3 500 € d'investissement cités ci-dessus et les conventions sous mandat.

VERIFICATION DM			
Organisme : CC2SO		Page 1 sur 4	
Budget : CC2SO PRINCIPAL			
Compte	Libellé	DM	Observation
	Exercice	2019	2019
	Période		
	Arrêté le		
Critères			
Tri : Fonctionnement/Investissement, Dépense/Recette, Service programme, Chapitre, Nature étendue			
F	FONCTIONNEMENT		
D	DEPENSE	33 500,00	0,00
ACMJEUN	ACM JEUNESSE GENERAL <i>Subventions Associations</i>	0,00	0,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	40 000,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	20 000,00	0,00
6238	Divers <i>Publicité pour remboursement Associations</i>	20 000,00	0,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-40 000,00	0,00
6574	Subventions fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	-40 000,00	0,00
AMDAIRAIN	AMD AIRAINES <i>Création service social Airaines</i>	33 500,00	0,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 000,00	0,00
60611	Eau et assainissement	100,00	0,00
60612	Energie - Electricité	2 000,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	600,00	0,00
6132	Locations immobilières <i>Loyer + caution</i>	4 800,00	0,00
6156	Maintenance	1 000,00	0,00
6238	Divers <i>Publicité</i>	1 500,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 000,00	0,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	19 000,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	200,00	0,00
6336	Cotisations aux CDG et CNFPT	300,00	0,00
64111	Rémunération principale	12 000,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	3 000,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 000,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	500,00	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 500,00	0,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 500,00	0,00

Observations manuscrites :

- 6184: Ventilation Subvention
- 6238: Jeunesse - Renat
- 65: Publicité
- 60632: Charges Diverses Airaines
- 6132: Loyer + caution
- 6238: Publicité
- 6262: +
- 012: Charges de
- 6451: Personnel Airaines
- 023: Virement pour équilibre

I	INVESTISSEMENT		
D	DEPENSE	3 500,00	0,00
AMDAIRAINÉ	AMD AIRAINES	3 500,00	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 500,00	0,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	500,00	0,00
2184	Mobilier	3 000,00	0,00
ST	VOIRIE SERVICES TECHNIQUES	0,00	0,00
4581	OPERATIONS SOUS MANDAT (DEPENSES)	0,00	0,00
458102	Woirel - chemin de Vergies et de citernes Parking	12 000,00	0,00
458110	Framicourt rue de Rambures	16 000,00	0,00
458111	Rambures rue des Bizets	14 000,00	0,00
458112	Hornoy rue du Priez square des fusilles	35 000,00	0,00
458113	Hornoy rue du Loup	66 000,00	0,00
458169	Provision <i>convention sous mandat.</i>	-143 000,00	0,00

R	RECETTE		
AMDAIRAINÉ	AMD AIRAINES	33 500,00	0,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	33 500,00	0,00
70661	Participations des familles	33 500,00	0,00

*Recettes
prévisibles
Antenne
Airaies IAD.*

R	RECETTE		
AMDAIRAINÉ	AMD AIRAINES	3 500,00	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 500,00	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 500,00	0,00
ST	VOIRIE SERVICES TECHNIQUES	0,00	0,00
4582	OPERATIONS SOUS MANDAT (RECETTES)	0,00	0,00
458202	Woirel - Chemin de vergies et à Citernes	12 000,00	0,00
458210	Framicourt rue de rambures	16 000,00	0,00
458211	Rambures rue des Bizets	14 000,00	0,00
458212	Hornoy rue du Priez square des fusilles	35 000,00	0,00
458213	Hornoy rue du Loup	66 000,00	0,00
458269	Provisions <i>convention sous mandat-</i>	-143 000,00	0,00

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 97 voix POUR et 2 non-participations au vote, APPROUVE la délibération modificative n° 1 du Budget principal 2019.

4. SPANC

4.1. Programme Concerté pour l'Eau 2019-2021

Le Président indique que la CC2SO a arrêté un Programme Concerté pour l'Eau (PCE) 2019-2021 qui vise les actions dans les domaines de l'eau et l'assainissement pouvant être financées par l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Quatre actions ont été identifiées dans ce PCE :

- ✓ Études et travaux pour la réhabilitation de 63 installations d'assainissement non collectif par an,
- ✓ Étude préalable à la prise de compétence assainissement collectif (cette étude est nécessaire en vue de la décision sur la prise de compétence ; d'après les premières délibérations des communes, la tendance serait favorable à un report à 2026 pour l'eau et l'assainissement collectif)
- ✓ Animation relative à la protection de la ressource en eau sur les syndicats d'eau de la Poix et du Liger (le responsable précédent a été remercié),
- ✓ Études patrimoniales des réseaux d'adduction eau potable pour une quinzaine de communes ou syndicats d'eau (ces communes ont fait état d'un besoin car elles travaillent seules en régie)

Ce programme concerté peut être révisé chaque année.

Le Président précise que seules les communes à enjeu (captage ou autre) sont concernées. La commission concernée propose que la CC2SO participe à la démarche afin que l'objectif de 63 réhabilitations par an soit atteint.

Le Conseil est invité à autoriser le Président à revêtir de sa signature les documents à intervenir dans le cadre de ce PCE.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, rappelle que le territoire de la CC2SO relève de deux agences de l'eau (Artois-Picardie et Seine-Normandie). Il demande si les annonces de ce jour concernent le versant Artois-Picardie.

Le Président répond que l'agence Seine-Normandie ne fournit plus d'aide pour les études et travaux pour réhabilitation des installations non collectives. En revanche, elle est favorable à l'aide pour l'animateur eau potable et est prête à aider les communes qui en feraient la demande pour les études patrimoniales des réseaux d'adduction d'eau. Elle est également prête à aider les travaux pour les assainissements collectifs.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-Le-Bourg, en tant que président de syndicat d'assainissement, rappelle l'engagement que doivent prendre toutes les communes sur la délibération relative à la prise de compétence, avant le 30 juin, même si elles ne se sentent pas concernées. Si le seuil des 25 % des communes est déjà atteint, il faut également atteindre celui de 50 % des habitants de la Communauté de communes. Il indique que très peu de communes sont concernées par la réhabilitation des 63 installations d'assainissement non collectif, mais il importe de profiter de ces aides car à défaut il serait plus difficile d'obtenir des subventions.

Le Président indique qu'un point sera abordé lors de la prochaine séance du Conseil communautaire. Il indique qu'il semble que la majorité de blocage soit atteinte à la fois en termes de nombre de communes et de nombre d'habitants.

Jean-Marie TURLLOT, Montagne-Fayel, observe que l'agence de l'eau manque de souplesse et de bon sens. Par exemple, pour changer un tuyau, le maître d'ouvrage doit financer une étude plus coûteuse que la subvention. N'ayant pas fait l'étude en question, la commune n'a pas obtenu la subvention de l'Agence de l'Eau et la DETR lui a été refusée également car l'avis de l'agence de l'eau est négatif du fait de l'absence d'étude.

Jannick LEFEUVRE, commune de Lafresguimont-Saint-Martin, explique que sa commune bénéficie de subventions à hauteur de 60 % versées par l'agence de l'eau Seine-Normandie. De plus, la commune versait 20 % de l'enveloppe TTC aux habitants effectuant les travaux et la CC2SO versait 800 €. Grâce à ce dispositif, 40 à 45 installations d'assainissement ont été réhabilitées. Toutefois, plus le temps passe, plus le montant des factures augmente, de 9 000 à 13 000 ou 14 000 €. Il estime que le fait de ne plus bénéficier de subventions diminuera peut-être un peu les tarifs.

Le Président précise que les tarifs résultent d'un appel d'offres de la CC2SO.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, précise que l'objectif consiste à prendre la compétence vers 2022 ou 2023. Il convient de rassurer les élus sur la capacité de la CC2SO de prendre la compétence à tout moment après 2020.

Le Président confirme et explique que la date butoir est 2026 et que les communes doivent de toute façon délibérer.

Jean-Marc LABESSE, commune de Quevauvillers, explique que de nombreuses communes ont effectué des études coûteuses et il estime que certaines sont des copier-coller d'études antérieures. Il demande davantage de réalisme dans le coût des études.

Le Président explique que le travail d'étude préalable concerne notamment la méthode d'étalement de la redevance assainissement collectif. Dans l'ensemble, les communes ont beaucoup travaillé et le travail déjà effectué ne sera pas effectué une deuxième fois.

Jean-Marc LABESSE, commune de Quevauvillers, craint que si la compétence est prise en 2026 l'agence de l'eau déclare que l'étude effectuée est trop ancienne et doit être mise à jour.

Le Président explique que la commission concernée a proposé de prendre la compétence après 2020, en raison des élections de 2020 et des possibles changements d'élus.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, il propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 84 voix POUR, 1 voix CONTRE (TURLOT Jean-Marie), 7 ABSTENTIONS (QUEVAUVILLERS Louis, DUCROCQ Sylvie, BAILLET Arnaud, PERONNE Michèle, NORMAND Lionel, LABESSE Jean-Marc, MARSEILLE Frédéric) et 7 non-participations au vote, AUTORISE le Président à revêtir de sa signature les documents à intervenir dans le cadre du Programme Concerté pour l'Eau 2019-2021.

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1. S.A.A.D / rémunération des auxiliaires de vie

Le Président rappelle que jusqu'à ce jour les auxiliaires de vie ne bénéficient d'aucun déroulement de carrière et donc d'aucune revalorisation de leur rémunération. Par ailleurs, les auxiliaires de vie ayant suivi une formation qualifiante (DEAVS ou autres diplômes) ne bénéficiaient que d'un avantage mineur. Il est proposé de mettre en place des critères de rémunération prenant en compte l'ancienneté ainsi que les qualifications selon le tableau ci-dessous :

Moins de 10 ans d'ancienneté	Plus de 10 ans d'ancienneté
Diplômées IM : 335	Diplômées IM : 343
Non Diplômées IM : 325	Non Diplômées IM : 330

- IM = indice majoré

Le Comité Technique sera sollicité lors de sa prochaine séance sur ce point, il est toutefois demandé au Conseil de se prononcer sur le principe de ces revalorisations et de leurs mises en œuvre à l'issue de l'avis du CT.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, rappelle qu'en 2018 le Conseil a adopté le principe d'indemniser les auxiliaires de vie des déplacements effectués et de comptabiliser le temps de déplacement comme étant du temps de travail. De plus, des auxiliaires de vie ayant plusieurs dizaines d'années d'ancienneté au sein de la collectivité n'ont pas vu leur rémunération évoluer. Il est donc proposé de mettre en œuvre les mesures ci-dessus. Si la différence est faible entre celles qui ont plus de 10 ans d'ancienneté et sont sans diplôme par rapport à celles qui ont moins de dix ans d'ancienneté, c'est afin d'inciter celles qui n'ont pas de diplôme à suivre une formation qualifiante ou à effectuer une validation des Acquis et de l'Expérience (VAE). D'ores et déjà, plus d'une quarantaine d'agents se sont inscrits pour effectuer une VAE, ce qui sera profitable au fonctionnement et à la qualité du service offert aux personnes âgées.

Le Président précise qu'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a été conclu avec le département. Dans ce cadre, la CC2SO perçoit 2 € supplémentaires qui serviront en grande partie à mieux rémunérer et à fidéliser les auxiliaires de vie. Cela devrait également faciliter leur recrutement.

Si le Conseil délibère favorablement, ces dispositions seront présentées au Comité technique le 6 juin.

Le Président précise que le paiement des frais kilométriques et du temps de déplacement payé représentent des efforts importants. Il ajoute que la mutualisation avec les trois anciennes communautés de communes a produit des économies sur ce plan.

Arnaud de MONCLIN s'enquiert de la traduction en € des dispositions proposées.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, indique que le point vaut 4,68 €. La différence entre une auxiliaire de vie de moins de 10 ou de plus de 10 ans d'ancienneté est de 23,40 € bruts par mois. La différence entre une auxiliaire de vie non diplômée de moins de 10 ans d'ancienneté et une auxiliaire de vie diplômée de moins de 10 ans d'ancienneté s'élève à 46,80 €. La différence entre une auxiliaire de vie non diplômée de plus de 10 ans d'ancienneté et une auxiliaire de vie diplômée de plus de 10 ans d'ancienneté s'élève à 60,84 €.

En l'absence de questions ou de remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 96 voix POUR, 1 ABSTENTION (BAZIN Jacques) et 2 non-participations au vote, APPROUVE le principe de rémunération des auxiliaires de vie.

5.2. S.A.A.D / indemnités d'astreintes

Le Président explique que les agents administratifs du SAAD (titulaires et contractuels) sont amenés à effectuer des astreintes durant la semaine et le week-end, notamment pour pallier le remplacement des auxiliaires de vie en situation d'arrêt maladie ou dans le cas d'une urgence à gérer. L'agent d'astreinte se voit allouer un téléphone mobile ainsi qu'un ordinateur portable pour accéder aux coordonnées et planning des auxiliaires de vie.

Les modalités d'indemnisation des astreintes sont fixées par le décret 2015-415 du 14 avril 2015 et des textes subséquents ainsi qu'il suit.

- semaine complète : 149.48 €
- lundi matin au vendredi soir : 45.00 €
- vendredi soir au lundi matin : 109.28 €
- dimanche ou jour férié : 43.38 €

Le Comité Technique consulté sur ce point lors de sa séance du 26 avril a émis un avis favorable unanime.

Le Président propose d'indemniser ces astreintes telles que ci-dessus repris.

En l'absence de questions ou de remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 95 voix POUR, 1 ABSTENTION (GOETHALS Eddy) et 3 non-participations au vote, APPROUVE les modalités d'indemnisation des astreintes des agents administratifs du SAAD.

5.3. S.A.V.D / Gratification stagiaire

Le Président indique que le SAVD accueille actuellement une stagiaire en Master 2 droit public – gestion publique locale de l'UPJV du 1^{er} avril au 28 juin 2019. Cette stagiaire assiste le SAVD dans le cadre de l'élaboration du diagnostic préalable à la mise en place du Contrat Local de Santé / seconde génération. Cette stagiaire peut bénéficier d'une gratification mensuelle d'un montant de 533,75 €.

Il propose au Conseil de l'autoriser à verser cette gratification.

En l'absence de questions ou de remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 93 voix POUR, 1 voix CONTRE (LENGLET Xavier) et 5 non-participations au vote, AUTORISE le Président à verser une gratification à une stagiaire du S.A.V.D. dans le cadre de son stage.

5.4. Modifications du tableau indicatif des emplois

Le Président indique qu'il est proposé au Conseil les suppressions et/ou créations d'emplois ci-dessous :

- S.A.V.D / augmentation de la durée hebdomadaire du poste d'adjoint d'animation de 7 à 10/35^{ème} à compter du 1^{er} juin 2019.
- Scolaire / création d'un poste d'adjoint technique titulaire à 25/35^{ème} (issu de la suppression d'un poste d'adjoint technique à 5/35^{ème} et d'un poste à 20/35^{ème}) à compter du 1^{er} juin 2019.
- Scolaire / Augmentation de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint d'animation de 22 à 32/35^{ème} à compter du 1^{er} juin 2019.
- Développement économique / création d'un poste de chargé de mission développement économique à temps complet (en vertu de l'article 3.3.2 du 26 janvier 1984, comme rappelé par la préfecture). L'objectif consiste à renouveler le contrat du responsable du service correspondant (François FROIDURE).

En l'absence de questions ou de remarques, il propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 96 voix POUR et 3 non-participations au vote, APPROUVE la modification du tableau indicatif des emplois ci-dessus.

5.5. Modalités de réalisation d'heures supplémentaires et complémentaires

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, rappelle que les agents des collectivités locales et de leurs établissements publics peuvent être amenés à effectuer des heures complémentaires et supplémentaires. Néanmoins, une délibération actant le fait que ces heures peuvent être rémunérées

selon les taux horaires précisés par la réglementation doit être votée, ce que la CC2SO n'avait pas fait jusqu'à présent. Ce dispositif ne diffère en rien avec celui que les communes pratiquent actuellement.

En l'absence de questions ou de remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 96 voix POUR, 1 ABSTENTION (LACHEREZ Guy) et 2 non-participations au vote, APPROUVE les modalités de réalisation d'heures supplémentaires et complémentaires.

6. MEDIATHEQUE

6.1. Convention d'accès aux services avec la bibliothèque départementale

Rose-France DELAIRE, vice-présidente en charge de la culture, explique que le plan départemental livre et lecture arrive à échéance. La convention d'accès aux services avec la bibliothèque départementale pour les médiathèques d'Oresmaux, Quevauvillers, Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Conty, Oisemont et Poix-de-Picardie a pour objectif de définir les modalités de partenariat avec cette institution qui permet l'emprunt de nombreux documents. Cette convention prévoit entre autres l'ouverture à toute la population, la mise en place d'un règlement intérieur, le prêt gratuit de tous les documents et la restitution la plus rapide possible.

Le Conseil est invité à autoriser le Président à signer cette convention.

En l'absence de questions ou de remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 97 voix POUR, 1 ABSTENTION (HESSE Hervé) et 1 non-participation au vote, AUTORISE le Président à revêtir de sa signature la convention d'accès aux services avec la bibliothèque départementale pour les médiathèques d'Oresmaux, Quevauvillers, Airaines, Beaucamps-le-Vieux, Conty, Oisemont et Poix-de-Picardie.

7. CULTURE

7.1. Projet culturel

Rose-France DELAIRE, vice-présidente en charge de la culture, explique que la CC2SO s'est inscrite dans le dispositif d'accompagnement par le Conseil départemental afin de bénéficier d'une subvention de 100 000 € (cette enveloppe pourrait ne pas être consacrée uniquement à la culture, il reviendra au Conseil communautaire d'en décider). Le Projet culturel de territoire qui a été concocté par la CC2SO représente un très gros travail, ce document a été notamment réalisé par Corine Cagny. Il a été présenté au département, qui l'a reçu très favorablement, ainsi qu'à la commission culturelle.

Ce document comprend quatre parties :

Partie 1 : présentation du territoire et de la population

Partie 2 : diagnostic culturel effectué en 2013 (suite aux préconisations formulées par le bureau d'études, le projet culturel fait le point sur les priorités définies par les élus et leur application concrète).

Partie 3 : enjeux à court, moyen et long terme.

Partie 4 : nouvelles modalités de mise en œuvre et de suivi de la politique culturelle.

La culture est un bien commun, nécessaire au développement de l'individu et à la construction d'une société. Ce principe essentiel est rappelé dans les grands textes fondateurs (la Constitution de 1946, la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et la Déclaration de l'Unesco de 2001).

Nombre d'habitants ont le sentiment que la culture ne leur est pas accessible et ont du mal à franchir la porte des médiathèques. Il importe de leur donner envie de découvrir la politique culturelle dans le cadre des saisons ou du Chahut Vert, et de les inciter à revenir. Le principe d'une politique culturelle étant d'être adapté aux besoins des habitants (de la petite enfance aux personnes âgées).

Le diagnostic culturel réalisé sur le territoire a relevé un réseau de lecture publique structuré, qui a évolué depuis 2013. Il se compose de sept médiathèques communautaires et d'une bibliothèque municipale qui propose des animations régulières. Le catalogue commun donne accès à une offre conséquente et à des supports variés qui enrichissent le choix du public. Les navettes permettent une bonne circulation pour répondre rapidement aux demandes des lecteurs.

Au niveau des spectacles vivants, la CC2SO propose deux saisons culturelles : jeune public (avec neuf spectacles) et tout public (onze spectacles). Par ailleurs, trois manifestations reposent sur le spectacle vivant : la Journée des artistes dans la rue, l'opération Clémentine et En attendant Noël.

Le Chahut Vert, festival des arts de la scène et du développement durable, prend davantage d'envergure après chaque édition. Il fédère de nombreuses communes et les services communautaires. Il met en valeur les artisans locaux et le « locavorisme ». La qualité de chaque spectacle, la répartition dans les salles de proximité et des propositions variées caractérisent les programmations.

L'élargissement et le travail au sein des réseaux participent à l'évolution qualitative des propositions.

Enfin, la politique tarifaire (5 € par spectacle) permet de créer une habitude de sorties communes. Pour un nombre de plus en plus important d'habitants, dotés ou non d'un pass culturel, les spectacles proposés sont devenus des rendez-vous réguliers entre amis et en famille.

Le territoire dispose de deux écoles de musique communales, de cinq établissements associatifs d'enseignement musical et de cinq chorales. Les actions dans le domaine des arts visuels sont les suivants : la Grande lessive (une journée à laquelle participent de nombreux acteurs), la Journée des artistes dans la rue, le Printemps des artistes.

Le cinéma le Trianon a été rénové en 2013 et 2014 pour un coût de 1,276 million d'€ avec le soutien du Centre National du Cinéma (CNC). 30 000 entrées ont été enregistrées en 2017 grâce à une programmation de films récents et à une équipe de bénévoles. Le cinéma participe également au dispositif École et cinéma, Collège et cinéma, ainsi qu'aux opérations Semaine bleue et Clémentine.

Fort de ces constats, le projet culturel propose différents enjeux prioritaires pour conforter et développer la politique culturelle de la CC2SO. Tout d'abord, consolider la politique sur ses axes prioritaires pour ancrer la culture dans le territoire au travers des actions menées dans le domaine de la lecture publique et du spectacle vivant.

Pour développer la lecture publique, les actions envisagées sont les suivantes :

- Élaborer une charte réseau pour définir une politique d'acquisition concertée et cohérente
- Élargir le réseau avec la construction d'une ou plusieurs médiathèques sur le territoire
- Mener des projets avec bibliothèques hors réseau

Pour développer le spectacle vivant, les propositions artistiques doivent s'attacher à présenter des domaines peu représentés à ce jour (gospel, danse classique, cirque en salle). Le Chahut Vert doit également être conforté. Il convient de renforcer les liens entre culture et patrimoine avec des partenariats innovants avec les services tourisme et communication.

Il convient également de démocratiser l'accès à la culture, en s'interrogeant sur les difficultés et les blocages empêchant certaines catégories de la population de se rendre dans les médiathèques ou aux spectacles. Le projet culturel présente ainsi différentes actions s'appuyant sur les attentes des publics, sur la proximité, la médiation, l'amélioration des conditions d'accueil. À long terme, il serait intéressant de proposer sur la ZAC de la Mine d'or et en cohérence avec son projet de développement un espace dédié aux expressions artistiques avec une salle de spectacle d'une capacité d'accueil minimum de 500 personnes. En effet, il importe de développer l'offre de loisirs sur cette zone ; de plus, les communes ne disposant pas de salle de spectacle ont des difficultés à accueillir certains publics, notamment les jeunes.

Il serait souhaitable de faire découvrir aux habitants d'autres formes artistiques impossibles à accueillir sur le territoire (grandes expositions internationales, opéras et ballets).

D'autres actions sont proposées :

- Développer la présence artistique sur le territoire sous différentes formes,
- Multiplier les rencontres entre créateurs et public,
- Inscrire les projets au cœur de la vie du territoire,
- Lecture publique des auteurs en résidence.

Les événements à venir sont entre autres la première Fête du livre le 16 juin 2019 à Poix-de-Picardie, des spectacles vivants (week-end de rencontres de théâtre amateur au mois de novembre), le tremplin musical à Quevauvillers et des projets autour des arts numériques.

Les délégués sont invités en séance à se prononcer sur ce projet.

Catherine FENELON, commune d'Allery, remarque que sa commune n'apparaît pas dans les cartes des pages 45 et 54.

Rose-France DELAIRE, vice-présidente en charge de la culture, prend note de cette remarque.

Dominique BAILLEUL, commune d'Airaines, indique qu'il semblerait que les comités de fêtes n'aient pas perçu les sommes dues dans le cadre du Chahut Vert.

Rose-France DELAIRE, vice-présidente en charge de la culture, répond que les comités des fêtes n'ont pas encore transmis tous les documents demandés.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, ajoute qu'aucun comité ne s'est déplacé à la réunion organisée pour faire le point sur la répartition.

Le Président demande que cette réunion se tienne rapidement.

Rose-France DELAIRE, vice-présidente en charge de la culture, s'engage si nécessaire à expliquer de nouveau aux comités des fêtes pourquoi ils n'ont pas encore pas reçu d'argent.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemmesnil-Floxicourt, estime que ce document est à la fois complet et prospectif. Très bien fait, il a été réalisé en interne, ce qui donne une raison supplémentaire d'en souligner la qualité.

Rose-France DELAIRE, vice-présidente en charge de la culture, estime que l'économie ainsi dégagée pourra être utilisée à bon escient.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemmesnil-Floxicourt, confirme que le recours à un bureau d'études est également coûteux en termes de temps passé en explications. La planification est telle qu'elle permet de se projeter dans les 4 à 5 ans, voire au-delà du prochain mandat. Les 24 fiches action donnent à chacun une bonne visibilité de la direction empruntée et devraient permettre à la Collectivité départementale d'accompagner la CC2SO à la bonne mesure. Il s'engage à soutenir ce projet culturel au sein de l'assemblée départementale.

Il estime que les ressources listées en annexes ne sont pas figées et il invite chacun à faire connaître tout acteur pouvant intervenir dans le champ culturel qui n'y serait pas mentionné. Selon lui, l'association Les amis du prieuré ne devrait pas figurer dans la catégorie de la défense ou de l'entretien du patrimoine, car cette association organise chaque année depuis plus de 40 ans des saisons culturelles.

Rose-France DELAIRE, vice-présidente en charge de la culture, confirme que ce projet culturel porte sur le long terme et qu'il est évolutif. Un conseil culturel sera constitué d'élus et de représentants d'associations de l'ensemble du territoire pour exprimer comment faire vivre le territoire.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 89 voix POUR, 6 ABSTENTIONS (DUBOS Philippe, BAILLET Arnaud, NORMAND Lionel, FAUQUEMBERGUE Martine, GAILLET Gérard, MARSEILLE Frédéric) et 3 non-participations au vote, APPROUVE le projet Culturel de Territoire.

8. EOLIEN

8.1. Partenariat avec Somme Énergie

Jean-Jacques STOTER, Vice-président en charge de l'aménagement de l'espace et prospectif, rappelle que la CC2SO avait été approchée comme d'autres par une société cherchant à vendre une éolienne. La fédération départementale de l'énergie de la Somme s'est également portée acquéreur de cette éolienne par le biais d'une SEM (détenue à 25 % par la SICAE et à 75 % par la FDE) appelée Somme Énergie et qui était en avance sur la CC2SO, cette dernière n'ayant pas encore créé sa SEM. Il a donc paru judicieux de proposer un partenariat entre la CC2SO et la SEM « Somme Énergie » pour acquérir conjointement cette éolienne. Dans ce but, la création d'une SAS est envisagée, les statuts en ont été distribués aux conseillers intercommunaux. Elle serait détenue à 51 % par la SEM et à 49 % par la CC2SO et aurait pour but de racheter pour un coût de 1,3 million d'€ la société Enercap, qui exploite actuellement cette éolienne et détient la parcelle qui jouxte l'éolienne et sur laquelle il serait possible d'installer une unité de méthanation (un bâtiment d'environ 15 m²) qui transformerait l'énergie de l'éolienne en hydrogène pour faire fonctionner les véhicules de la CC2SO. Enercap cèderait également les accords fonciers passés avec des propriétaires terriens en vue d'éventuelles autres implantations d'éoliennes.

Pour mener à bien ce projet et faire passer cette éolienne à 2,5 MW, il faut finalement investir 1,45 million d'€. Les deux actionnaires apporteraient 700 000 € de capital (51 % par la SEM et 49 % par la CC2SO, soit respectivement 357 000 € et 343 000 €) et emprunteraient 750 000 €. Ces sommes entrent dans le budget voté les 26 et 27 mars 2019. Cette opération est avant tout une façon de récupérer, en plus de l'imposition, des retombées à travers l'énergie revendue (le contrat de rachat d'Enercap dure jusqu'en 2024). Au tarif actuel, le résultat net moyen sur 4 ans est estimé à 197 000 €. Au-delà, il sera nécessaire de renégocier avec EDF le tarif qui sera proche du cours du marché.

S'associer avec la Fédération départementale de l'énergie de la Somme au travers de la SEM qu'elle a créée est une bonne chose car les risques seraient partagés avec des gens qui connaissent ce métier.

Les statuts distribués ont été modifiés depuis : la SEM a demandé que le conseil de gouvernance soit constitué de six membres (trois pour la SEM et trois pour la CC2SO, au lieu de deux pour la CC2SO). Le

président de la SAS constituée sera issu de l'un ou l'autre actionnaire, le vice-président ne pourra pas être issu du même actionnaire que le président.

Cette présentation a été faite à la commission qui s'est réunie le 20 mai 2019 ainsi qu'au Bureau communautaire qui a accepté que la CC2SO s'engage dans ce projet.

Catherine FENELON, commune d'Allery, demande pourquoi la société Enercap vend cette éolienne et si elle en détient d'autres dans le secteur.

Jean-Jacques STOTER, Vice-président, répond qu'Enercap est une société détenue par un père et son fils, l'un avançant en âge et l'autre n'ayant pas de temps à y consacrer. Elle n'en détient pas d'autres sur le territoire.

Roland de CALONNE, commune d'Avesnes-Chaussoy, demande si l'extension possible du parc signifie que l'objectif caché de cette opération réside dans le développement d'un nouveau parc éolien alors que chacun s'accorde pour dire que la région a déjà beaucoup donné dans ce domaine. Pour accepter ce projet, il faut s'engager à se limiter à cette éolienne sans en construire d'autres.

Jean-Jacques STOTER, Vice-président, rappelle que la délibération votée le 13 octobre 2017 prévoyait la constitution d'une SEM visant à bénéficier des ressources dégagées par la production des éoliennes. L'opportunité présente permet d'en expérimenter le principe avec une éolienne déjà construite. Étant donné que l'objectif de la SEM consistait justement à créer un parc éolien, il n'est pas possible de s'engager à se limiter à cette seule acquisition. Les accords fonciers existants portent sur six autres emplacements mais ce ne sont pas des droits à construire, ce sont des autorisations à étendre éventuellement le parc sur leur terrain. Rien n'est engagé, et si c'était le cas toutes les études nécessaires, impacts et autres, seraient effectuées. L'acquisition pourrait intervenir dans les prochaines semaines ou mois.

Jean de BEAUFORT, commune du Translay, s'enquiert de la génération de cette éolienne. Il observe que les travaux de maintenance d'une éolienne âgée de 20 ans sont coûteux et il demande si un audit a été fait.

Jean-Jacques STOTER, Vice-président, répond que l'éolienne a été mise en service en 2008 et n'a donc que 10 ans révolus et que le contrat de revente portait sur quinze ans. Sur les coûts de maintenance, la Compagnie nationale du Rhône est venue auditer gracieusement cette éolienne, a vérifié le planning, le suivi des travaux d'entretien et les pièces d'usure. Un tableau présentant le coût annuel de maintenance a été constitué. Le résultat net indiqué tient compte des charges d'entretien et des impôts.

Jean de BEAUFORT, commune du Translay, demande des précisions sur le rendement net de l'opération.

Le Président estime que posséder une éolienne permettra à la CC2SO non seulement de gagner un peu d'argent mais également de savoir de quoi il est question.

Jean de BEAUFORT, commune du Translay, souhaite éviter que cette dépense de 1,5 million d'€ serve à payer un caprice.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, présente en séance un tableau financier indiquant un résultat net minoré en 2019, un résultat net de 176 000 € en 2020 et de 199 000 € en 2023. Au-delà de ces quatre années, l'énergie sera revendue sur le marché éolien au prix de l'indice Epex. Pour établir ce tableau financier, les éléments de rémunération les plus bas connus sur le marché éolien ont été utilisés, le résultat net varierait entre 14 000 et 67 000 € en raison d'un manque de visibilité du tarif de rachat de l'électricité produite au-delà de 2023.

Jean-Jacques STOTER, Vice-président, ajoute que des données sont fondées sur une puissance de 2 MW or la puissance peut être portée assez facilement à 2,3 MW voire à 2,5 MW.

Guy LACHEREZ, commune de Conty, s'enquiert de la durée de vie de cette éolienne et du coût du démontage.

Jean-Jacques STOTER, Vice-président, répond que cette éolienne se trouve au milieu de sa vie, dans sa onzième année ; elle peut fonctionner 20 à 25 ans. Elle est très correctement entretenue. La construction d'un parc représente des investissements autrement plus importants. La SAS continuerait, comme le fait Enercap, à provisionner chaque année pour le démontage de l'éolienne.

Frédéric MARSEILLE, commune de Thois, demande pourquoi ne pas avoir pris des parts de la SEM « Somme Énergie », ce qui aurait été moins compliqué que de créer deux sociétés.

Jean-Jacques STOTER, Vice-président, répond que ce n'est pas le projet de la CC2SO ni celui de la SEM, qui ne tient pas à s'élargir. Il est proposé ce soir de créer la société qui gèrera l'éolienne. Demain, la société Enercap sera détenue par la SAS de la CC2SO et Somme Énergie.

Arnaud de MONCLIN, Courcelles-sous-Thois, rappelle que le Conseil communautaire avait voté voici quelques mois un moratoire sur l'implantation des éoliennes.

Jean-Jacques STOTER, Vice-président, estime que le territoire est richement doté en termes éoliens, ce qui fait qu'il est autosuffisant en énergie.

Arnaud de MONCLIN, Courcelles-sous-Thoix, observe que le territoire est saturé d'éoliennes. Il demande si le moratoire voté a été oublié.

Jean-Jacques STOTER, Vice-président, répond que ce moratoire, évoqué en commission, n'a pas fait l'objet d'un vote du Conseil communautaire.

Le Président confirme que cela n'a pas été voté.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, explique qu'une mention du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) précise en substance qu'il convient d'assurer la maîtrise du développement de l'éolien sur le territoire tout en favorisant le développement de l'éolien public.

Arnaud de MONCLIN, Courcelles-sous-Thoix, demande si cette mention et la proposition de ce soir sont cohérentes.

Jean-Jacques STOTER, Vice-président, répond qu'il n'est pas envisagé de construire une éolienne mais d'en acheter une et éventuellement de développer un parc éolien. Le coût d'un parc est 10 voire 100 fois plus élevé que les 343 000 € évoqués ce soir.

Xavier LENGLET, commune de Vergies, indique que cette mention du PADD a été refusée par les élus de l'ex-CCRO. Cela signifie que les élus de la CC2SO ne sont pas tous d'accord sur ce sujet. Il observe que de nombreux élus se positionnant contre les éoliennes en construisent pourtant sur leur territoire. Il est nécessaire de faire preuve de cohérence.

Frédéric MARSEILLE, commune de Thoix, demande pourquoi, alors que la FDE est chargée de l'énergie sur le territoire, la CC2SO tient à prendre cette compétence.

Jean-Jacques STOTER, Vice-président, répond que la FDE a créé une SEM sans la CC2SO et que la question de l'entrée de la Communauté de communes dans cette SEM ne se pose pas. La question posée est la suivante : souhaitons-nous porter à deux le projet, en assumer les risques à deux et bénéficier de ses retombées à deux ?

Il rappelle que le Conseil communautaire avait souhaité aller au-delà de la seule perception de fiscalité éolienne, or la CC2SO a l'opportunité d'expérimenter à deux l'exploitation d'une éolienne sans passer par la création d'un parc supplémentaire.

Roland de Calonne : « Je reviens sur la SAS. Si je comprends bien cette note de synthèse, la majorité est détenue par la SEM, d'accord ? Donc demain, si la SEM décide d'utiliser le territoire restant pour créer un parc éolien contre l'opinion, à la limite, de la Communauté de communes, ils pourront le faire. Donc nous serons partie prenante dans un projet pour lequel nous serons contre. Cela paraît absolument atterrant comme...

Jean-Jacques Stoter : « Pour l'instant, personne n'a exprimé un contre, pas plus qu'un pour, me direz-vous. »

Roland de Calonne : « Non, mais imaginons le contre, monsieur... »

Jean-Jacques Stoter : « Ah, imaginons... »

Roland de Calonne : « Oui, il faut l'envisager. Eh bien nous sommes pieds et poings liés : que l'on vote contre, eh bien ce projet se fera tout de même si la SEM décide de le faire, parce qu'ils ont 51 % du capital de la SAS. Voilà. »

Jean-Jacques STOTER, Vice-président, répond que le vote de ce soir ne porte pas sur le développement de l'éolien mais sur l'entrée de la CC2SO dans la SAS « Somme Sud-Ouest Énergie » à créer et sur les statuts modifiés, incluant une parité dans l'organe de gouvernance. Il souligne que la SEM n'est pas une société privée. Il entend la crainte exprimée.

Jean de BEAUFORT, commune du Translay, observe que l'investissement dans l'existant coûte plus cher que le développement en interne. Pour gagner du temps, il est proposé de faire de la croissance externe plutôt que de la croissance organique. Cette approche n'est pas financière mais commerciale, elle s'apparente à un caprice coûteux. Dans dix ans, il sera nécessaire de démanteler cette éolienne et d'en construire une autre pour s'assurer une continuité de revenus, or ce coût de construction n'a pas été intégré dans le calcul. Ce genre de projet ne peut pas s'ériger sur une vision à dix ans, qui est trop courte. Un projet sérieux reposerait sur un contrat à 15 ou 20 ans avec EDF, avec l'achat d'un terrain et un développement. En l'occurrence, le risque de perdre de l'argent public est lourd.

Patrick MAGNIER, commune de Sentelie, rappelle que des délégués de la CC2SO siègent à la FDE, par conséquent ils pourront y défendre les intérêts de la CC2SO.

Michèle PERONNE, commune d'Oresmaux, explique que la FDE est d'accord avec cette opération car aucune construction supplémentaire n'est prévue. Le même débat agite la FDE, donc la création d'un nouveau parc fera l'objet d'âpres discussions.

Lionel NORMAND, commune de Plachy-Buyon, souligne qu'il ne compte pas d'éolienne sur son territoire. L'opération proposée coûterait 1,3 million d'€ auxquels s'ajouteront 71 500 € pour l'acquisition du terrain d'assiette. Il rappelle que, dans le cadre d'une opération de construction de logements sociaux, il avait sollicité un cautionnement de 800 000 € pris à parts égales par le département et la CC2SO, ce qui lui avait été refusé. Il est surpris qu'un engagement financier d'un tel montant soit pris alors que des projets de nature différente réalisés au sein des communes ne sont pas soutenus.

Le Président rappelle que la CC2SO, n'étant pas associée à ce projet de construction, n'était pas en position de garantir cette somme.

Vincent DEMAREST, commune d'Hornoy-le-Bourg, demande à combien s'élève l'investissement.

Jean-Jacques STOTER, Vice-président, répond que le coût total de l'opération, incluant la création de la holding et l'augmentation de la puissance s'élève à 1,45 million d'€. Le capital investi de 700 000 € est apporté à 49 % par la CC2SO, soit 343 000 €, et les deux actionnaires empruntent ensemble 750 000 €. L'emprunt de 840 000 € remboursé par Enercap fait partie de l'ensemble racheté.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 43 voix POUR, 23 voix CONTRE (de CALONNE Roland, CASARI Olivier, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, LOUIS Claude, BAILLET Arnaud, LAROCHE Denis, FERTEL Jacques, de BEAUFORT Jean, BOULET Sylvie, MICHAUX Colette, BOUTHORS Didier, NORMAND Lionel, LECLERCQ Geneviève, de l'EPINE Audouin, LABESSE Jean-Marc, GAILLET Gérard, MORELLE Dominique, HOUAS Jean-Claude, MARSEILLE Frédéric, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno, FENELON Catherine), 25 ABSTENTIONS (NOBLESSE Albert, BAILLEUL Dominique, LENEL Marcel, DUPUIS Eric, BON Linda, MOYENS Jean-Pierre, DAMONNEVILLE Joël, LOUART Usmée, CHELLE-POIRET Sabine, DUBOIS Jean, ROUZAUD Jean-Marie, GOETHALS Eddy, DRUOT Patrick, VASSEUR Dany, GLORIEUX Gérard, NOPPE Robert, GERAUX Christophe, DEMARQUET Jean-Pierre, COCQ Philippe, BLAMPOIX Christophe, TRABOUILLET Romuald, AUZOU Emmanuel, MORAIN Bernard, WATELAIN Philippe, DEMAREST Vincent) et 7 non-participations au vote, APPROUVE l'intégration de la CC2SO à la SAS Somme Sud-Ouest Énergie, INVITE son Président à revêtir de sa signature tous actes à intervenir.

9. VOIRIE

9.1. Fonds de concours

Joseph BLEYAERT, vice-président en charge de la voirie, explique qu'il est proposé de se prononcer sur les fonds de concours à intervenir auprès des communes pour lesquelles la CC2SO réalise des travaux de bordurage et d'autoriser le président à recouvrer les sommes nécessaires auprès des communes.

Le fonds de concours, versé par chaque commune ci-dessous, sera égal à 50 % du montant HT des travaux :

- Commune de FRICAMPS: travaux de réfection, renforcement et aménagement Rue Saint Antoine, montant estimatif avant travaux : 10 659,12 € HT.
- Commune de FRAMICOURT: travaux de réfection, renforcement et aménagement Rue de Rambures, montant estimatif avant travaux : 79 837,60 € HT.
- Commune de WOIREL: travaux de réfection, renforcement et aménagement Allée des garennes, montant estimatif avant travaux : 7 147,63 € HT.
- Commune de RAMBURES: travaux de réfection, renforcement et aménagement Rue des Bizets, montant estimatif avant travaux : 61 397,20 € HT.
- Commune de BELLEUSE: travaux de réfection, renforcement et aménagement Rue Tourniolle, montant estimatif avant travaux : 17 777,37 € HT.
- Commune de OISSY: travaux de réfection, renforcement et aménagement Rue du Bois, montant estimatif avant travaux : 5 939,66 € HT.
- Commune de HORNOY-LE-BOURG : travaux de réfection, renforcement et aménagement Rue du Loup, montant estimatif avant travaux : 54 310,78 € HT.
- Commune de HORNOY-LE-BOURG: travaux de réfection, renforcement et aménagement Rue du Priez-Square des fusillés, montant estimatif avant travaux : 21 726,57 € HT.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 90 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (PRAT Philippe et LAROCHE Denis) et 6 non-participations au vote, DECIDE de solliciter les fonds de concours pour travaux de voirie auprès des communes de FRICAMPS, FRAMICOURT, WOIREL, RAMBURES, BELLEUSE, OISSY, HORNOY-LE-BOURG et INVITE son Président à signer tout document se rapportant à la présente.

10. AQUASOA

10.1. Complément de tarifications

Le Président explique que suite à la demande de personnes fréquentant le centre aquatique, il est proposé de renforcer l'offre commerciale d'AQUASOA et de mettre en place les tarifications suivantes :

- Abonnement mensuel illimité 1 espace (remise en forme ou bien-être) : 30€
- Abonnement annuel illimité 1 espace (remise en forme ou bien-être) : 240€
- Abonnement mensualisé illimité 1 espace (remise en forme ou bien-être) : 20€/mois
- 10 entrées achetées adultes = 2 offertes + 1 activité aquaforme au choix
- 1 entrée adulte golf achetée = 1 entrée enfant offerte.

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, demande si une baisse d'activité a été constatée.

Le Président répond par la négative. Ces aménagements proviennent de demandes des clients et ont été réfléchis en amont.

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, demande où en est la réflexion sur la réduction de l'amplitude horaire visant à diminuer le coût de la piscine.

Emmanuelle BISSIEUX, directrice générale adjointe explique que de nombreux clients souhaitent s'abonner à un seul espace, ce qui n'est pas possible actuellement. Par ailleurs, l'étude des taux de fréquentation a permis de réduire de 15 à 30 minutes l'ouverture de certains espaces, ce qui permet de réaliser de substantielles économies sans altération du service.

Alain DESBIENDRAS, commune de Beaucamps-le-Jeune, souhaiterait que l'économie ainsi réalisée soit communiquée lors de la prochaine réunion du bureau.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 86 voix POUR, 1 voix CONTRE (DESBIENDRAS Alain), 2 ABSTENTIONS (DUBOIS Jean et de BEAUFORT Jean) et 8 non-participations au vote, FIXE la mise en place des tarifications ci-dessus.

11. PETITE ENFANCE

11.1. Financement de la crèche de Conty

James FROIDURE, vice-président explique que l'Association Sucre d'Orge, gestionnaire de la crèche de Conty présente un déficit de 24 095 € en raison d'une augmentation des charges et d'une baisse de la fréquentation. Jusqu'à ce jour, la Communauté de Communes finançait cet établissement d'accueil de la petite enfance à raison de 2,45 € de l'heure par enfant, soit une subvention de 120 001 €. Eu égard au déficit, il conviendrait de fixer à 2,94 € de l'heure par enfant le montant du financement pour 2019, soit une subvention de 144 001,20 €. La crèche les Frimousses fonctionnant avec un budget calculé sur la base de 2,55 € de l'heure par enfant, il est proposé d'appliquer cette tarification à la crèche de Conty, soit un montant annuel de subvention de 124 899 €.

Pascal BOHIN, commune de Conty, explique que lors de l'assemblée générale de la crèche associative de Conty un léger déficit de la fréquentation a été constaté depuis 1 an à 1 an et demi, ce qui génère une diminution des subventions, mais qui devrait pouvoir se résorber assez facilement selon les responsables associatifs. La progression des charges de personnel est liée à la décision de l'association de payer la totalité de la rémunération de certains salariés. L'augmentation des heures de fonctionnement combinée à la hausse du tarif horaire devrait résorber le déficit.

Lionel NORMAND, commune de Plachy-Buyon, explique que des parents demeurant à Conty ont demandé une dérogation pour inscrire un de leurs enfants à Plachy-Buyon, ce qui leur a été refusé sous prétexte qu'il fallait remplir d'abord la crèche de Conty. Par ailleurs, un père s'est vu refuser l'inscription à la crèche de Vaires-sur-Selles de son enfant qui se trouve avec sa sœur dans la crèche de Prouzel et Plachy sous prétexte qu'il ne faut pas séparer les fratries. Il estime qu'il convient de prendre en compte le facteur humain à l'égard des couples séparés.

En l'absence de questions ou remarques supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 87 voix POUR, 1 voix CONTRE (de BEAUFORT Jean), 8 ABSTENTIONS (CASARI Olivier, PETIT Gérard, CHELLE-POIRET Sabine, DEMAREST Vincent, NOPPE Robert, NORMAND Lionel, HETROY Maxime, MARIAGE Bruno) et 1 non-participation au vote, FIXE le montant annuel de subvention à 124 899 € pour la crèche Sucre d'Orge de Conty, soit 2,55 € de l'heure par enfant pour 2019.

11.2. Crèche d'Essertaux

Le Président explique que la crèche associative d'Essertaux est en difficulté. Les communautés de communes de la CC2SO et de la CCALM participaient à son budget. Étant donné l'accroissement du déficit, la CC2SO a été sollicitée pour la reprendre. La CC2SO comme la CCALM confirment que le maintien de cette crèche est nécessaire. Pour une reprise, le CDI du personnel doit être obligatoirement transformé en CDD, ce que les salariés refusent. Une réponse écrite du personnel de la crèche est attendue.

Jean DUBOIS, commune d'Essertaux, demande pourquoi le passage de CDI à CDD est obligatoire.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, explique les statuts de la fonction publique territoriale prévoient que pour qu'un agent soit « CDIsé » il convient qu'il ait travaillé préalablement six ans en CDD. Une autre alternative consiste à passer le concours d'agent social de la fonction publique territoriale afin d'être « stagiairisé » puis titularisé.

12. ENFANCE-JEUNESSE

12.1. Facturation frais de garde du midi dans les accueils du mercredi sans cantine

Valérie MOUTON, vice-présidente en charge de l'enfance jeunesse, explique qu'il convient de facturer 1 € les frais de garde du midi pour les enfants apportant leur pique-nique dans les accueils du mercredi qui ne disposent pas de cantine scolaire. En effet, pendant ce temps méridien, les enfants bénéficient d'un lieu d'accueil et sont sous la surveillance d'animateurs diplômés qui engendrent des frais pour la collectivité, dépenses qu'il convient de valoriser. Elle précise que ce principe est déjà en vigueur dans le cadre scolaire.

En l'absence de questions ou remarques, le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 87 voix POUR, 1 voix CONTRE (de BEAUFORT Jean), 6 ABSTENTIONS (BAILLEUL Dominique, DESBIENDRAS Alain, CASARI Olivier, NORMAND Lionel, HESSE Hervé, MARSEILLE Frédéric) et 3 non-participations au vote, FIXE à 1.00 € les frais de garde du midi pour les enfants apportant leurs pique-niques dans les accueils du mercredi qui ne disposent pas de cantine scolaire.

13. ASA de la Selle

13.1. Désignation d'un représentant

Le Président explique que l'Association Syndicale Autorisée de la Selle regroupe les propriétaires riverains de la Selle et de ses affluents (Evoissons et Parquets). Cette ASA réalise des travaux sur le cours d'eau. Dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), il est proposé d'élire un représentant de la CC2SO à cette ASA. Il propose de nommer Thierry Hébert, vice-président en charge de la GEMAPI à la Communauté de communes, représentant de la CC2SO à l'ASA de la Selle.

En l'absence de questions, remarques ou d'autres candidatures, le Président propose de voter sur cette nomination.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par 93 voix POUR, 1 ABSTENTION (MARIAGE Bruno) et 3 non-participations au vote, ELIT Monsieur Thierry HEBERT en qualité de représentant de la CC2SO à l'ASA de la Selle.

14. QUESTIONS DIVERSES

Patrick MAGNIER, commune de Sentelie, demande des informations sur le transfert de la comptabilité de sa commune à la CC2SO.

Xavier LENGLET, commune de Vergies, explique que c'est la comptabilité de la Communauté de communes qui pourrait être transférée. Jusqu'au 27 juin 2019, les communautés de communes ont la possibilité de prendre un agent comptable et de ne plus être gérées par les services de la DDFiP.

Serge ZACHAREWICZ, directeur général des services, explique que pour avoir un agent comptable la communauté de communes aurait dû se prononcer avant le 31 mars. Pour l'adoption de la M57, le délai court jusqu'au 27 juin.

Le Président cède la parole à M. LATOUR, qu'il remercie pour sa présence assidue aux séances du Conseil communautaire.

M. LATOUR confirme que la M57 est une nouvelle nomenclature adaptée aux grosses collectivités. C'est un choix que la CC2SO devra faire prochainement.

Jean-Jacques STOTER, commune de Briquemesnil-Floxicourt, indique que la CC2SO organise avec Pôle Énergie le 11 juin dans la salle de paix à Poix-de-Picardie un Breakfast de l'énergie. Pôle Énergie est un cabinet missionné par le Conseil régional et l'Ademe pour accompagner les territoires dans un plan de développement de la filière hydrogène. Le thème de cet événement d'une durée de 2 heures est le suivant : « L'hydrogène, énergie verte : quelle pertinence pour la CC2SO ? ».

Jean de BEAUFORT, commune du Translay, demande un point d'actualité sur les projets de développement économique du territoire.

Le Président explique que le projet de l'entreprise Del Monte ne progresse pas suffisamment rapidement.

Concernant le projet des agriculteurs, le bâtiment imaginé et pour lequel le permis de construire a été accordé ne convient plus aux agriculteurs qui préfèrent déposer un nouveau permis de construire. De plus, l'épluchage de légumes génère des déchets, ce qui fait de cette installation une Installation Classée par l'Environnement (ICPE), induisant des contraintes supplémentaires qui n'avaient pas été envisagées et qui coûtent 250 000 € de plus. Une autre disposition est envisagée, avec d'un côté le lavage et l'épluchage des légumes et d'un autre côté un bâtiment frigorifique, afin de diminuer le coût de la norme ICPE.

D'autres contacts sont en cours, mais ils sont confidentiels à ce stade.

Jean-Marc LABESSE, commune de Quevauvillers, explique que la rencontre inter-chorales de Quevauvillers a réuni 400 enfants des écoles de Poix-de-Picardie, Molliens-Dreuil, Equennes, Guizancourt, Epléssier et Quevauvillers. Cette action de la CC2SO à laquelle Madame Chopin a participé est remarquable.

15. LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire, unanime après en avoir délibéré **FIXE** le lieu du prochain Conseil à Andainville.

James FROIDURE, commune d'Hornoy-le-Bourge, indique que la FDE fête ses 50 ans le vendredi 7 juin au Zénith. Chaque conseiller a reçu une invitation, il invite les élus à la renvoyer le plus rapidement possible afin de recevoir un badge d'accès.

Pascal BOHIN, maire de la commune de Conty, invite les élus à un moment convivial en cette fin de séance.


Le Secrétaire de séance,
Roland de CALONNE

Le Président,
Alain DESFOSSÉS




